

ANNEXE de l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Les prescriptions minimales de la qualité de l'air respirable de l'installation de production et de distribution d'air respirable portent sur les paramètres suivants :

- la teneur en oxygène ;
- les impuretés (générales, odeur et goût, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone)
- la teneur en eau.

ANNEXE de l'Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante

PREScriptions MINIMALES DE LA QUALITé DE L'AIR RESPIRABLE DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'AIR RESPIRABLE

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Amiante :
recommandations pour
vérifier le respect de la
VLEP / Notes techniques

Cliquez ici pour accéder à cet outil